

Rome, 9 Juin 2018

décret d'une

guérison

miraculeuse

Le décret sur la guérison miraculeuse attribuée à l'intercession de la Vénérable servante de Dieu : Guadalupe Ortiz de Landazuri, a été promulgué le 9 juin 2018. Mgr Fernando Ocariz, prélat de l'Opus Dei, écrit le jour même cette lettre aux fidèles de l'Opus Dei :

29 juin 2018

Mes très chers enfants, que Jésus vous garde !

Ce matin, jour où nous faisons mémoire du Cœur Immaculé de Marie, le Saint-Siège a rendu publique la décision du Pape François de promulguer le décret sur la guérison miraculeuse attribuée à l'intercession de la Vénérable Servante de Dieu Guadalupe Ortiz de Landázuri.

Remercions le Seigneur et notre Mère la très Sainte Vierge pour cet acte pontifical qui ouvre la voie à la béatification de notre sœur. Comme l'Église l'a déclaré, « elle s'est donnée entièrement et joyeusement à Dieu et au service de son Église et a vécu intensément l'amour divin ».

Guadalupe a converti toutes ses activités en un lieu de rencontre avec le Christ : son travail de chercheur en chimie, ses cours dans différents centres d'enseignement,

l'administration de son centre, la gestion de résidences universitaires, etc...

Sa sainteté s'est forgée dans sa réponse à la grâce divine dans la vie quotidienne, dans un apostolat constant et dans son zèle à rechercher la promotion humaine des plus nécessiteux.

Ayons recours à l'intercession de Guadalupe pour qu'elle nous obtienne la grâce de vivre notre vocation à la sainteté et à l'apostolat au milieu du monde avec joie et fidélité.

Avec toute mon affection, je vous bénis.

Votre Père,

Fernando

pdf | document généré
automatiquement depuis [https://
dev.opusdei.org/fr-be/article/rome-9-
juin-2018-decret-d-une-guerison-
miraculeuse/](https://dev.opusdei.org/fr-be/article/rome-9-juin-2018-decret-d-une-guerison-miraculeuse/) (7 août 2025)